

Compte-rendu

Direction départementale des territoires
et de la mer (DDTM)
Service police de l'eau et des milieux
aquatiques (SPEMA)
Affaire suivie par : François Leviste
ddtm-spema@landes.gouv.fr
tél : 05 58 51 30 16

Mont-de-Marsan, le 20 avril 2023

Objet : Réunion du comité départemental de l'eau (CDE)

Président :

Mme Françoise TAHÉRI	Préfète des Landes
----------------------	--------------------

Participants :

M. Laurent LHERBETTE	DDTM
M. François LEVISTE	DDTM
M. Pierre BERTRANNE	DREAL
M. Hervé JACQUOT	OFB
Adjudant Gaëlle BIVOD	Groupement de gendarmerie
M. Yan CHASSERIO	CD 40
Mme Valérie ROBINO	CD40
M. Frédéric POMAREZ	EMMA
M. sebastien CEREZO	Syndicat du Marseillon et Tursan
M. Benoit AUGUIN	SYDEC
Mme Mélanie GOUAUX	Coopérative des aquaculteurs Landais
M. Vincent RENARD	Fédération de pêche
M. Julien RE	RAYONNIER
M. Julien RABE	Chambre d'agriculture
M. Jean-Luc CAPES	Irrigadour
M. Pascal PINSOLLE	Institution Adour
M. Jean-Marc VIGNEAUX	SEPANSO
M. Bernard LAYLLE	ARS NA (DD40)
M. Damien SAINTE-CROIX	ARS 40
M. Nordine AIT ALI	UD DREAL 40-64

Mme la préfète accueille et remercie l'ensemble des personnes présentes de participer à cette réunion du comité départemental de l'eau (CDE).

En préambule, Mme la préfète indique que la faible recharge de cet hiver doit nous conduire tous collectivement à prendre des mesures de sobriété et de gestion pour éviter d'entrer en gestion de crise dès ce printemps. Elle souligne que ces mesures sont induites par l'arrêté d'orientation de bassin du préfet coordonnateur. La ressource en eau est limitée et il est nécessaire que l'on soit dans l'anticipation.

L'objectif de cette deuxième réunion du comité départemental de l'eau est :

- d'informer sur l'état de la situation des cours d'eau, des nappes et des réserves d'eau et les évolutions prévisionnelles, ainsi que de la situation concernant l'eau potable,
- d'indiquer la suite donnée aux différentes mesures d'anticipation et de gestion, et des travaux en cours.

Mme la préfète propose de passer au premier point à l'ordre du jour.

1. État des lieux de la situation

Un point de situation rapide présenté par François LEVISTE porte sur :

- la situation météorologique (Météo France),
- le niveau des nappes (Conseil Départemental) y compris celles concernant l'eau potable,
- le suivi du réseau ONDE (Office Français de la Biodiversité (OFB)),
- L'évolution des débits sur certains cours d'eau,
- la gestion des réservoirs de réalimentation (Institution Adour).

Situation au 17 avril 2023 :

Données météorologiques diffusées par MétéoFrance

La pluviométrie est en amélioration avec plus de précipitations que les mois précédents. Les températures devraient se situer au-dessus des valeurs habituelles pour la saison, notamment les températures maximales.

A compter de novembre 2022, les pluies hivernales sont irrégulières, abondantes par moment et entrecoupées par de longues périodes sans précipitations.

Suite au mois de mars dans la moyenne, la saison de recharge 2022-2023 est globalement déficitaire de 8 % (-50mm) avec des disparités géographiques, notamment entre le nord et le sud du département plus sec.

Aucun scénario de prévision n'est privilégié tant en température qu'en précipitations.

Données du réseau ONDE

Les principaux cours d'eau au regard de la situation hydrologique ne sont pas en vigilance mais la situation reste loin d'être confortable.

Le prochain relevé sera réalisé la semaine prochaine. A la demande de Mme la préfète, le relevé de situation sera transmis à l'ensemble des membres du comité de l'eau dès qu'il sera effectué.

Cours d'eau : données débit-métriques

Les débits au 10 avril étaient dans leur ensemble redescendus en dessous des débits notés au 12 mars. Les pluies récentes ont permis aux débits de remonter de 2 à 4 fois plus au 16 avril.

Ouvrages de réalimentation

Le taux global de remplissage est passé de 69 % à 72%.

La probabilité de voir les réservoirs remplis à 100 % reste faible.

Le taux de remplissage souhaitable espéré serait de 80 à 90 %.

La situation reste défavorable sans être critique.

Nappes souterraines : voir documents joints

Le niveau des nappes est toujours inférieur à l'année précédente et à la moyenne dans leur ensemble mi-avril.

La situation la plus sévère reste celle observée sur la nappe des Sables des Landes dans la moitié nord du département : les niveaux sont encore comparables voire inférieurs à la décennale sèche (cf. exemple de la station de surveillance de Sabres).

Dans la partie sud de l'aquifère (stations de surveillance de St-Vincent-de-Paul ou Mont-de-Marsan), le déficit est moins marqué.

Les précipitations survenues mi-avril ont permis une légère remontée des nappes alluviales, aquifère libre dont le niveau piézométrique est fortement influencé par la pluviométrie. Leur niveau tend désormais dans l'ensemble vers la moyenne.

Globalement le déficit reste plus marqué sur les nappes superficielles libres (Sables des Landes, Crétacé localement, ...).

Les nappes profondes et/ou captives (Miocène, Oligocène, Pliocène localement), majoritairement utilisées pour l'alimentation en eau potable, présentent une situation plus hétérogène mais le déficit observé demeure globalement moins important.

M. Jean-Luc CAPES fait remarquer que les données restituées sur la nappe des sables en Gironde sont différentes.

Mme la préfète indique que lors du prochain comité seront présentées les données de la Gironde se rapportant à la nappe des sables.

En conclusion, la situation reste fragile. Le niveau des nappes souterraines et des cours d'eau est bas. Seules des précipitations continues et abondantes au printemps permettront de donner un peu plus de disponibilités.

Dans ces conditions, la réflexion sur la mise en œuvre de mesures anticipatrices d'économies d'eau pour tous les usages reste valable.

2. L'Arrêté d'Orientation de Bassin (AOB)

Mme la préfète évoque l'arrêté d'orientation de bassin signé le 25 mars 2023 qui invite les préfets à établir des arrêtés départementaux et interdépartementaux de gestion de la sécheresse avant le 19 juin 2023. Un arrêté interdépartemental couvrira la Zone de répartition des eaux qui s'étale sur une partie de Landes, du Gers, des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques et des arrêtés départementaux sur la zone des Leyres, des fleuves côtiers Landais et sur la partie fleuve côtier-gaves.

Un travail préparatoire est en cours entre les services de l'État des 4 départements du sous-bassin Adour. Il sera prévu une large concertation avec l'ensemble des usagers.

À ce titre, Mme la préfète détaille la contribution attendue de la chambre d'agriculture, prévue à l'article 5.2 de l'arrêté d'orientation de bassin.

M. Jean-Luc CAPES précise que l'inventaire des cultures est en cours en lien avec les coopératives et qu'il considère qu'il y a globalement peu d'évolution de l'assolement à l'échelle de chaque territoire. Il souligne que l'OUGC Irrigadour dispose de moyens humains limités et qu'il transmettra les données qui lui semble utiles.

M. Pascal PINSOLLE informe que l'Institution Adour fera une proposition sur la ZRE notamment en ce qui concerne les seuils de débits, la proposition est à la signature du président.

2. Les mesures d'anticipation et de gestion

Les actions relatives au secteur industriel :

M. Nordine AIT ALI (UD-DREAL) fait part du travail de modification des arrêtés relatifs aux 9 entreprises les plus consommatrices d'eau en vue de se préparer à la gestion de crise en prévoyant des process de réduction de consommation et d'adaptation de la production si nécessaire pouvant aller jusqu'à l'arrêt. Cette action s'articule sur les deux thèmes modération et anticipation de la gestion de crise. Mme la préfète rencontrera l'ensemble des industriels qui consomment le plus d'eau.

M. Julien RE (Rayonnier) signale des actions réalisées par l'entreprise pour améliorer l'aspect qualitatif (changement des aérateurs permettant d'améliorer la teneur en oxygène des rejets). Par ailleurs, une étude est en cours pour apprécier les marges d'économie d'eau dans les process.

Les gestionnaires des réseaux d'eau potable font part des travaux en cours :
La situation actuelle reste stable. La période estivale marquée par une augmentation de la population et des usagers non permanents est moins sensible aux efforts d'économie d'eau (difficultés pour sensibiliser les touristes). Mme la préfète insiste sur la nécessité de faire passer des messages pour économiser l'eau à l'instar du dispositif Ecowatt qui a permis d'économiser 10 % d'électricité.

M. Benoit AUGUIN (SYDEC) : Les premiers travaux d'interconnexions d'eau potable sur Saint-Lon-les Mines seront réalisés pour l'été permettant ainsi de commencer à sécuriser ce secteur sensible.

M. Frédéric POMAREZ (EMMA) : Des travaux d'interconnexion à partir de la ressource sur Soustons seront effectifs pour l'été et permettront de sécuriser les secteurs sensibles de Capbreton-Angresse-Seignosse-Benesse et de Ondres-Labenne-Saint-Martin de Seignanx.

M. Sébastien CERESO (Syndicat du Marseillon et du Tursan) : Des études vont être engagées sur un projet d'interconnexions avec des travaux prévus en 2024-2025-2026. Il souligne la sensibilité du captage d'Aurice au démarrage de l'irrigation agricole.

La situation des milieux naturels :

M. Jean-Marc VIGNEAUX (SEPANSO) indique l'importance des grands lacs qui sont une ressource en eau potable pour Biscarrosse et la région. Il rappelle aussi que la végétation en elle-même est un réservoir d'eau important.

M. Vincent RENARD (FDAPPMA40) porte à connaissance une problématique importante sur les zones humides de la zone littorale qui ne se reconstituent pas suffisamment et portent préjudice à la reproduction des poissons. Des pêches préventives d'urgence ont commencé précocement, notamment pour le brochet Aquitain, sans que le résultat soit assuré. La situation générale de la vie piscicole est très tendue. Il porte une attention particulière sur les nombreux plans d'eau situés sur des cours d'eau et non gérés par l'Institution Adour pour lesquels il n'existe pas de gestion du culot piscicole.

Mme Mélanie GOUAUX confirme cette situation stable mais fragile. Les pisciculteurs, dans le cadre de la modernisation de leurs établissements, optimisent les prises d'eau sachant que toute l'eau retourne à la rivière.

M. Hervé JACQUOT (OFB) indique que des contrôles récents sur des retenues d'eau sur cours d'eau ont montré que 50 % n'étaient pas conformes, notamment sur le respect du débit réservé.

Mme la Préfète rappelle la nécessité de donner une réponse administrative ferme à ses manquements avec des impacts financiers importants. La réponse judiciaire qui n'est pas de son ressort n'est pas exclue non plus.

4. Les 53 mesures du plan EAU

M. Laurent LHERBETTE fait une synthèse des différentes mesures. Vu l'heure tardive, les échanges ne sont pas abordés.

Il est prévu une prochaine réunion fin mai durant laquelle seront évoqués les captages prioritaires et sensibles avec une intervention de l'ARS et des gestionnaires d'eau potable concernés.

Mme la Préfète remercie l'ensemble des participants et clôture la réunion.

La préfète,



Françoise TAHÉRI

P.J. : relevés ONDE de l'OFB en date du 24/04/2023